



OUI À PLUS DE PLACES EN CRÈCHES

ÉDITO

Gratuité des transports : le PLR souhaite un travail parlementaire

PLR GENÈVE

Interview de Céline Zuber-Roy, Présidente du Grand Conseil sortante

COMMUNES GENEVOISES

Interview de Marie-José Molla, Présidente du PLR-Plan-les-Ouates

VOTATIONS DU 9 JUIN 2024 P. 4

Agenda

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
23 MAI Assemblée des délégués Dès 18h30 Salle communale de Pregny-Chambésy	2 JUIN Stand politique De 9h à 12h Plainpalais	9 JUILLET Apéritif de la Présidence (organisé par Les Genevoises PLR) De 18h30 à 21h	24 AOÛT Université d'été Château des bois, Satigny
25 MAI Stand politique De 9h à 12h Rive	6 JUIN Atelier du PLR De 19h à 22h	AGENDA Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda . N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants. LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE Savez-vous qu'il est possible de recevoir le <i>Nouveau Genevois</i> par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.	
	11 JUIN Apéritif de la Présidence De 18h30 à 21h Russin		
	19 JUIN Assemblée des délégués Dès 18h30		

Sommaire

ÉDITO	P. 3	PLR GENÈVE	P. 16
Gratuité des transports : le PLR souhaite un travail parlementaire		Interview de Céline Zuber-Roy, Présidente du Grand Conseil sortante	
DOSSIER	P. 4	À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES	P. 18
Votations du 9 juin 2024		Interview de Marie-José Molla, Présidente du PLR-Plan-les-Ouates	
Une vie ici, une voix ici			
Oui à plus de places en crèches			
Oui à la loi sur l'électricité, oui à la sécurité de l'approvisionnement		OBJETS PENDANTS	P. 20
Non à l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »			

Bonne lecture!

Édito

Gratuité des transports : le PLR souhaite un travail parlementaire

Jeudi 2 mai, la majorité du Grand Conseil a refusé un projet de loi incluant la gratuité des transports publics pour les jeunes. Cette décision a créé la polémique et suscité beaucoup d'incompréhension.

Le projet de loi en question (PL13344), déposé en 2023, traitait de la gouvernance des transports publics et proposait un transfert de la responsabilité de la tarification à la région genevoise pour renforcer son autonomie, mais en aucun cas de la tarification elle-même ni de la gratuité. Il avait fait l'objet d'un travail parlementaire à l'automne de la même année avec l'audition d'Unireso et des TPG. Une majorité large s'était dessinée pour le soutenir avec le parti socialiste comme seul opposant au projet de loi final.

La veille de la session de mars 2024 du Grand Conseil, le Conseil d'État a demandé

de traiter ce projet de loi dans l'urgence et a déposé un amendement pour y inclure la gratuité pour les jeunes. Cette proposition a été présentée sans travail parlementaire, et donc sans audition d'Unireso, des TPG, des CFF, ni des communes qui subventionnent largement les abonnements pour les jeunes.

Cette manière de faire, très commune dans d'autres pays comme aux États-Unis par exemple, consiste à utiliser un projet de loi X (gouvernance pour la tarification) pour porter une loi Y (gratuité).

En mars, les partis de tout bord ont profité de cette situation pour y ajouter leur touche, aboutissant à une loi bancale. Cette dernière portait le risque d'être anticonstitutionnelle et le Conseil d'État a donc estimé, dans toute sa sagesse,

qu'il n'était plus possible de la voter, repoussant son adoption.

Depuis le début des débats, le PLR a demandé à de nombreuses reprises un renvoi du dossier en commission afin de comprendre les tenants et aboutissants des différentes propositions, et permettre un compromis qui puisse tenir la route.

Début mai, la foire aux amendements a continué, une députée socialiste proposant d'éliminer le fondement du projet de loi initial, soit la responsabilité de la fixation des tarifs, pour ne garder que la gratuité. Afin de montrer l'absurdité de cette manière de faire, soit de porter une loi Y sur un projet X sans travail parlementaire, le PLR a soutenu cette proposition puis demandé un ultime renvoi en commission afin d'effectuer un travail digne de ce nom.

La majorité du parlement a décidé de passer outre en demandant un vote immédiat, quand bien même le projet n'avait plus aucun sens. Au vote final, sans surprise, la loi a été refusée.

Nous pouvons tirer deux conclusions de cette situation. Tout d'abord, les lois doivent être étudiées à tête reposée pour permettre de dégager des compromis solides.

Quant à la gratuité des transports pour les jeunes, nous pouvons être certains qu'un nouveau projet sera déposé et espérons que le parlement pourra se déterminer en toute connaissance de cause.



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève - T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier - simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS MAGAZINE

butenkow - Jacob Lund - Oksana Kuzmina - New Africa - stock.adobe.com

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction - info@plr-ge.ch - T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA - CP 565 - 1214 Vernier - atar.ch



myclimate.org/01-24-997132

DOSSIER

Votations du 9 juin 2024 : prises de positions du PLR Genève

Lors de l'Assemblée des délégués du 27 mars 2024, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets des votations du 9 juin 2024. En voici un résumé ci-joint.

OBJETS FÉDÉRAUX

- Objet n°1 Initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie » : **NON**
- Objet n°2 Initiative populaire « Frein aux coûts dans le système de santé » : **NON**
- Objet n°3 Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique » : **NON**
- Objet n°4 Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr : **OUI***

OBJETS CANTONAUX

- Objet n°1 Interdiction des symboles de haine dans les espaces publics : **OUI**
- Objet n°2 IN 189 « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie ! » : **NON**
- Objet n°3 Loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) : **OUI**
- Objet n°4 Loi modifiant la loi sur la santé (LS) (K 1 03 – 12530) : **NON**

*une erreur s'est glissée dans notre précédent numéro, la prise de position du PLR est bien OUI à l'objet n°4.

Une vie ici, une voix ici



Par Jean-Pierre Pasquier
Député au Grand Conseil

VOTER EST UN ACTE FORT QUI EXPRIME SA FIDÉLITÉ À SON PAYS, SON CANTON ET SA COMMUNE. JEAN-PIERRE PASQUIER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE ICI LES RAISONS POUR LESQUELLES LE PLR ET LA MAJORITÉ DU GRAND CONSEIL NE CAUTIONNENT PAS UNE EXTENSION DES DROITS POLITIQUES POUR LES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AUTREMENT QUE PAR LA NATURALISATION.

La reconnaissance de l'appartenance à notre pays et à notre canton se concrétise par le passeport suisse.

L'initiative 189 «Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie!» demande que les personnes de nationalité étrangère résidant à Genève aient le droit, après huit ans de domicile, de voter, d'élire et d'être élues sur le plan communal et cantonal. Pour rappel, le droit de voter et d'élire au niveau communal existe déjà.

COMPARAISON ENTRE LES CANTONS

Aucun autre canton ne va aussi loin que l'initiative. Le Jura et Neuchâtel accordent le droit de vote aux étrangers au niveau cantonal, sous condition d'être titulaire d'un permis C pour Neuchâtel, mais ces deux cantons n'ont pas accordé le droit d'éligibilité. L'initiative 189 prévoit tant le droit de vote que d'éligibilité, sans aucun critère d'intégration minimum comme parler le français ou avoir des connaissances suffisantes sur le canton de Genève. Les tentatives récentes dans d'autres cantons n'ont pas abouti. Au printemps 2023, le Grand Conseil zurichois a refusé d'entrer en matière sur le droit de vote des étrangers. Le projet de nouvelle Constitution valaisanne qui incluait le droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelle communale a été refusé dernièrement.

Enfin, avec l'initiative 189, des personnes étrangères pourraient être élues pour représenter Genève au Conseil des États à Berne. Des questions de confiance pourraient se poser s'agissant par exemple des relations bilatérales entre la Suisse et le pays dont l'élu posséderait la nationalité.

UN NON CLAIR

La majorité du Grand Conseil n'a pas souhaité de contre-projet et recommande de refuser l'initiative 189. L'intégration des étrangers est un enjeu important et il faut relever le développement des Conseils des habitants dans les villes comme Lancy, Vernier ou Thônex. Toutefois, l'extension des droits politiques ne peut se faire qu'à travers le processus de naturalisation, véritable aboutissement d'un parcours personnel et volontaire, garant d'une bonne intégration et de la compréhension des valeurs de la Suisse.

VOTER, UN ACTE FORT

Voter est un acte fort qui exprime la fidélité et l'engagement envers sa commune, son canton et son pays. La reconnaissance de l'appartenance à notre pays et à notre canton se concrétise par le passeport suisse. Il nous fait entonner l'hymne national le 1^{er} août et nous donne le droit de vote et d'éligibilité.

LA NATURALISATION

Pour le PLR et la majorité du Grand Conseil, l'extension des droits politiques pour les résidents étrangers n'est ainsi envisageable que par le biais de la naturalisation. Ces dernières années, le processus de naturalisation ordinaire a été assoupli concernant la durée de résidence effective et la naturalisation a été facilitée pour les jeunes de la troisième génération. Genève est d'ailleurs un des cantons qui naturalisent le plus en pourcentage de la population étrangère.

Voter est un acte fort qui exprime la fidélité et l'engagement envers sa commune, son canton et son pays.



Oui à plus de places en crèche

LE CANTON DE GENÈVE PEINE À SATISFAIRE LA DEMANDE IMPORTANTE DES FAMILLES DE SE VOIR GARANTIR UNE PLACE D'ACCUEIL POUR LEUR TOUT PETIT. IL EXISTE DE NOMBREUSES BARRIÈRES POUR L'OUVERTURE DE NOUVELLES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À GENÈVE. DANS CE CONTEXTE, DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL, NOUS DÉCRYPTE LE RÔLE CRUCIAL DES CRÈCHES PRIVÉES DANS LE PAYSAGE DE LA GARDE D'ENFANTS ET LES RAISONS POUR LESQUELLES IL FAUT VOTER OUI À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE.



Par Diane Barbier-Mueller
Députée au Grand Conseil

Genève, canton au budget de fonctionnement de plus de 10,37 milliards de francs voté pour l'année 2024 et à l'attractivité économique qui n'est plus à démontrer, peine à satisfaire la demande importante – et légitime – des familles de se voir garantir une place d'accueil pour leur tout petit. Un déficit de plus de 3200 places de crèche est relevé sur l'ensemble du Canton, dont 1100 dans la seule Ville de Genève. Plusieurs manifestations de parents ont déjà eu lieu pour attirer l'attention et demander aux autorités de réagir plus rapidement encore afin de combler ce déficit. Malheureusement, au lieu de s'attaquer au problème en facilitant les ouvertures des crèches, les référendaires souhaitent fermer les crèches privées en leur imposant des conditions irréalisables.

Un déficit de plus de 3200 places de crèche est relevé sur l'ensemble du Canton, dont 1100 dans la seule Ville de Genève.

LES CRÈCHES, FACTEUR D'INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES PARENTS

À Genève, les chances pour des parents de trouver une place de crèche pour leurs enfants diffèrent en fonction de leur localisation. Pour une commune comme la Ville de Genève, un audit de la Cour des comptes a même quantifié ces inégalités. D'un quartier à l'autre, la capacité de couverture par l'offre varie de 52 % (pour les Eaux-Vives) à 100 % (quartier des Pâquis).

Il est important de rappeler que les familles ont des situations particulières qui sont propres à chaque parent. Ainsi certains peuvent se passer de cette solution de garde, en se faisant aider de famille proche (grands-parents, frères et sœurs), en diminuant le taux d'activité de l'un ou des deux parents ou en ayant recours à une aide à domicile (maman de jour, nourrice), alors que d'autres n'ont simplement pas le choix que de renoncer à l'activité professionnelle de l'un des parents, causant alors une perte pour l'économie d'une personne formée et qualifiée. Une étude du Crédit Suisse avait pointé ce problème en 2021 déjà : moins de la moitié des familles suisses recourent aux crèches pour faire garder leurs enfants, principalement en raison des coûts trop importants qu'elles représentent.

+ de places en crèche

LE 9 JUIN

OUI

À LA LOI SUR
L'ACCUEIL
PRÉSCOLAIRE

LA PRATIQUE DES USAGES ET LES DISPARITÉS QUI EN DÉCOULENT

Mais pourquoi est-il si difficile d'élargir l'offre des crèches à Genève ?

Pour commencer, les contraintes administratives et techniques sont maintenant légions pour permettre l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil de la petite enfance. Entre les normes de sécurité, la configuration des locaux, les autorisations à remplir, les documents à préparer et les exigences à respecter rendent la mise en place d'un tel projet très fastidieux. L'investissement initial sera donc déjà conséquent. Mais l'exploitation réserve son lot de nouvelles exigences à respecter et rend une mise en service fastidieuse. En effet, le coût d'une place se situe en moyenne autour des 47 000 francs par année (par enfant donc). Les dépenses en Ville de Genève en 2019 pour l'accueil préscolaire (enfants de 0 à 4 ans) ont été de 177 millions de francs, mais dont 40 millions seulement ont été versés par les parents. Ce constat démontre que la gestion des crèches représente un investissement conséquent, et difficilement viable sans subvention publique.

Les structures privées offrent une alternative pour les parents et ont le mérite de diversifier les chances d'accueil pour les tout petits. Mais cette offre se voit compromise depuis 2022, date de l'introduction de l'obligation du respect d'usages concernant la rémunération du personnel. Cette obligation demande à toutes les structures d'accueil de la petite enfance soit de respecter une convention collective de travail (CCT), dont les principes sont érigés par les communes et les syndicats (les établissements privés, trop minoritaires ne sont pas consultés), soit de se conformer aux usages, qui consistent à respecter les exigences salariales pratiquées par la majorité, à savoir pour le cas d'espèce: la Ville de Genève. Cela implique donc que les établissements ne recevant aucune subvention de l'État doivent pratiquer les mêmes salaires, les augmentations liées aux annuités et aux indexations annuelles, et les mêmes avantages que ce que font des établissements publics. Alors que, nous l'avons vu plus haut, ces derniers ne sont pas viables avec le seul paiement des parents. Pourtant, les coûts des ressources humaines, représentant un poste important dans les frais de fonctionnement d'une crèche, communale ou privée, et l'introduction du salaire minimum en 2020 avait déjà impacté lourdement les charges de ces structures.



RETOUR À UNE SITUATION QUI FONCTIONNAIT

La loi votée ne demande pas une révolution, mais un retour à une situation qui fonctionnait: le respect du salaire minimum comme prix plancher, donc comme salaire minimum pour des personnes débutant leur activité ou en formation, et l'évolution des salaires en fonction des lois du marché. Cette pratique se fait pour tous les secteurs économiques du pays. Les structures privées ne recevant aucune subvention, elles sont obligées de respecter un plan financier avec des revenus (le paiement des parents d'une tarification pour l'accueil des enfants). Une obligation de majorer chaque année les salaires avec des annuités et des indexations met sérieusement en péril la viabilité financière de ces structures. Dans un marché en tension, où le personnel formé et qualifié manque, la sous-enchère salariale n'est pas une option. Les crèches doivent proposer des conditions salariales et sociales satisfaisantes si elles souhaitent attirer et garder leurs personnels. Le marché régulera de lui-même les situations défavorables pour le personnel en valorisant les salaires.

Il est donc impératif de reconnaître et de soutenir le rôle crucial des crèches privées dans le paysage de la garde d'enfants à Genève. En votant OUI à la modification de la loi sur l'accueil pré-scolaire le 9 juin prochain, nous permettrons aux structures non subventionnées de survivre et ainsi de proposer une alternative aux crèches municipales, en élargissant une offre insuffisante. Le PLR vous invite à soutenir cette loi, pour une bouffée d'oxygène pour les familles.

Les structures privées offrent une alternative pour les parents et ont le mérite de diversifier les chances d'accueil pour les tout petits.



L'immobilier de tous les possibles

Toutes les expertises sous le même toit.

Vente, location, gérance locative, administration de copropriétés, immobilier de prestige, développements immobiliers, direction de travaux et rénovations, conseil en performance énergétique, vous trouverez toutes les expertises possibles à la SPG. Plus d'informations sur spg.ch.

spg.ch

GENÈVE – NYON – LAUSANNE



Oui à la loi sur l'électricité, oui à la sécurité de l'approvisionnement

GRÂCE À CETTE LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ, LA SUISSE DEVRAIT POUVOIR PRODUIRE RAPIDEMENT DAVANTAGE D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, DONT L'EAU, LE SOLEIL, LE VENT OU LA BIOMASSE. ADRIEN GENECAND, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE LES RAISONS POUR LESQUELLES IL EST ESSENTIEL POUR NOTRE SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT, MAIS ÉGALEMENT POUR LE CLIMAT, DE VOTER OUI À CETTE LOI.



Par Adrien Genecand
Député au Grand Conseil

POURQUOI VOTER « OUI » POUR LA LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ EN SUISSE

Le 9 juin 2024, le peuple se prononcera sur la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Grâce à cette base légale, la Suisse devrait pouvoir produire rapidement davantage d'électricité à partir d'énergies renouvelables, dont l'eau, le soleil, le vent ou la biomasse. Commençons par l'essentiel : cette loi n'entraîne aucune nouvelle taxe pour les consommateurs finaux contrairement à la précédente mouture de la loi CO₂ refusée par la population en juin 2021.

Dépendre des énergies produites à l'étranger, moyen historiquement le plus efficace de s'approvisionner, constitue désormais un risque économique (hausse de prix) mais aussi stratégique (pénurie) pour notre économie.

RENFORCER LA SÉCURITÉ DE NOTRE APPROVISIONNEMENT

Il est devenu plus difficile pour la Suisse de s'approvisionner en tout temps avec suffisamment d'énergie. En raison de la transformation touchant l'approvisionnement en électricité en Europe et des conflits internationaux, la Suisse risque de devoir faire face à des pénuries sur son territoire durant l'hiver lorsqu'il n'est pas possible d'importer suffisamment d'électricité. Par ailleurs, nos besoins en électricité augmentent, notamment pour l'industrie, les voitures électriques ou les pompes à chaleur, mais aussi en raison de la volonté de poursuivre un objectif de réduction progressive des énergies fossiles. Pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement, une plus grande quantité d'électricité doit donc être produite en Suisse.

L'ÉNERGIE DANS LE CANTON DE GENÈVE

Notre approvisionnement énergétique est très peu souverain. En effet, plus de 90 %, de nos ressources énergétiques proviennent de l'extérieur de notre territoire. Si Genève importe la totalité de sa consommation de carburant et de gaz naturel, notre Canton dépend également du reste de la Suisse et de l'étranger pour satisfaire près des deux tiers de nos besoins en électricité. Dépendre des énergies produites à l'étranger, moyen historiquement le plus efficace de s'approvisionner, constitue désormais un risque économique (hausse de prix) mais aussi stratégique (pénurie) pour notre économie.

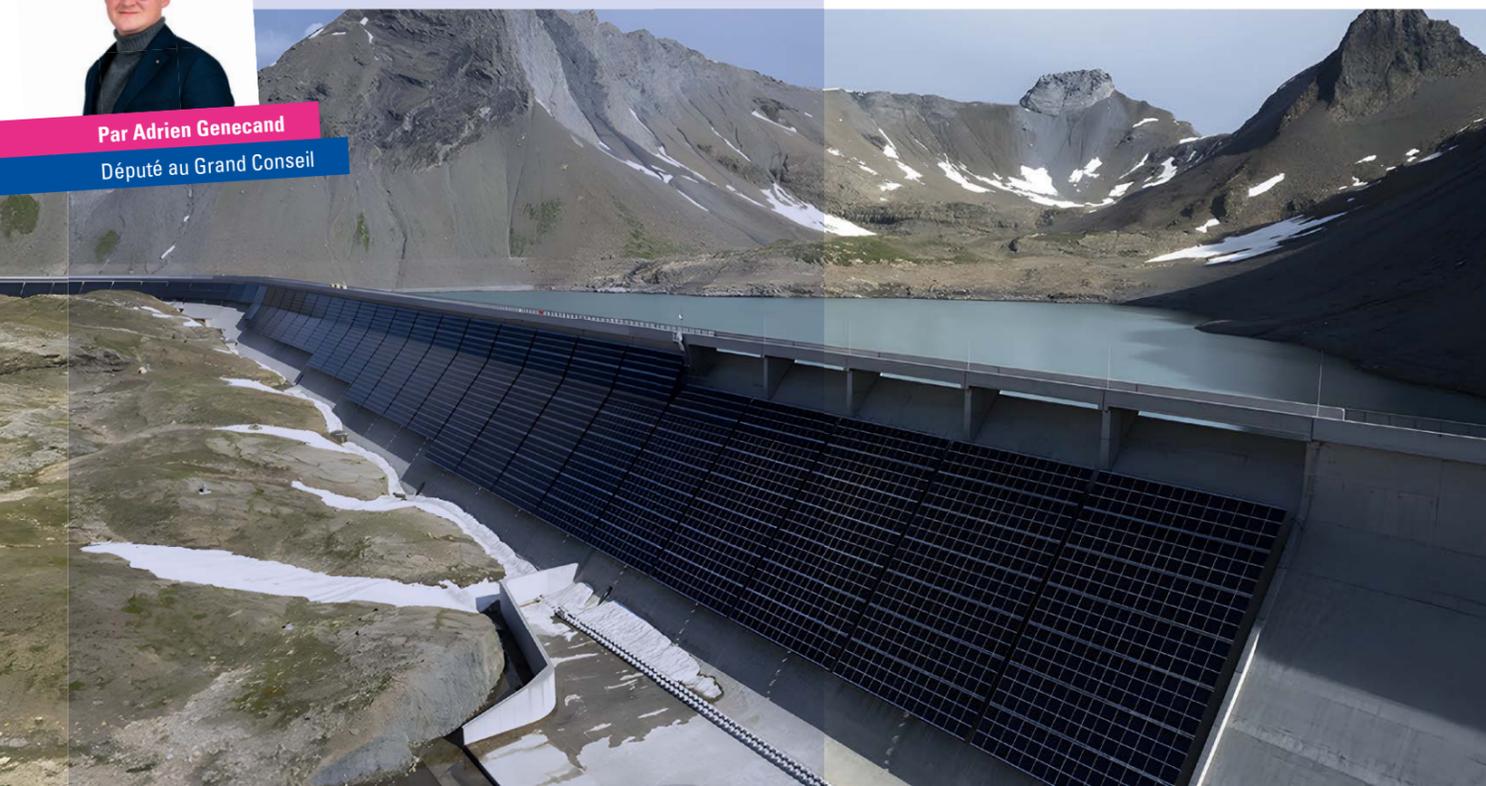
LA LOI SUR L'ÉNERGIE COMME PREMIÈRE MESURE URGENTE

Le plus grand potentiel réalisable à très court terme pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement passe par la mise en place d'installations photovoltaïques sur les bâtiments. La loi prévoit des mesures pour exploiter ce potentiel. De plus, elle facilite la construction rapide d'installations de production d'importance nationale qui recourent à l'énergie hydraulique, solaire ou éolienne. La priorité sera ici accordée au développement de la force hydraulique à l'aide de nouveaux lacs de retenue et de rehaussements de murs de barrages existants.

La loi a également pour objectifs d'assurer la rentabilité du développement des installations décrites, l'augmentation de l'efficacité énergétique tout cela en gardant la prise en compte des intérêts que revêt la protection du paysage et de la nature.

Vous l'aurez compris cette loi ne règle pas tout – il faudra selon moi bien ouvrir à nouveau le débat sur le nucléaire, énergie « pilotable » et émettant autant de CO₂ par MWh que l'énergie hydraulique – mais en attendant c'est un pas dans la bonne direction pour la sécurité de notre approvisionnement énergétique.

Pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement, une plus grande quantité d'électricité doit donc être produite en Suisse.



Non à l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR LA LIBERTÉ ET L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE » DEMANDE QUE LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MENTALE NE PUISSE ÊTRE LIMITÉ PAR L'ÉTAT QUE SI LA PERSONNE CONCERNÉE DONNE SON CONSENTEMENT ET QUE CHACUN PUISSE DÉCIDER LIBREMENT S'IL SOUHAITE SE FAIRE VACCINER OU NON. LA RÉDACTION DU NOUVEAU GENEVOIS VOUS EXPLIQUE CI-DESSOUS LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES QUE POURRAIT AVOIR UNE ACCEPTATION DE CETTE INITIATIVE ET POURQUOI IL CONVIENT DE LA REJETER.

DROIT FONDAMENTAL À LA LIBERTÉ PERSONNELLE ET EXIGENCE DU CONSENTEMENT

Le droit fondamental à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et mentale, et la liberté de mouvement, est inscrit dans la Constitution fédérale. Toute intervention de l'État dans ce droit fondamental requiert en principe le consentement des personnes concernées. L'État peut toutefois restreindre ce droit fondamental sous certaines conditions.

Le monopole de la force légitime que détient l'État serait ainsi touché et entraînerait de facto une grande insécurité juridique dans divers domaines de la société.

INSÉCURITÉ JURIDIQUE ET MONOPOLE DE LA FORCE ÉTATIQUE

L'initiative populaire demande que le droit fondamental à l'intégrité physique et mentale ne puisse être limité par l'État que si la personne concernée donne son consentement. Dans le cas contraire, un refus de donner son consentement ne devrait pas être sanctionné et ne devrait pas provoquer de désavantages sociaux ou professionnels.

Le texte de l'initiative parle d'« atteintes à l'intégrité physique ou psychique », termes plus généraux que « vaccinations ». Ce texte a ainsi une portée vaste et affecte en principe toute action des autorités qui aurait une incidence sur le corps humain, à savoir notamment le travail de la police, la poursuite pénale, l'exécution des peines, la protection de l'enfant et de l'adulte ou le domaine de l'asile. Le monopole de la force légitime que détient l'État serait ainsi touché et entraînerait *de facto* une grande insécurité juridique dans divers domaines de la société. Par exemple et très concrètement, la police ne serait plus autorisée à arrêter une personne suspecte sans son autorisation.

PAS DE VACCINATION CONTRE SA VOLONTÉ

Aujourd'hui déjà, en Suisse, personne ne peut être forcé à se vacciner contre sa volonté. Pour toute vaccination, le consentement de la personne concernée est nécessaire. Une modification de la Constitution fédérale n'est donc pas utile.

CONCLUSION : UN REJET DE CETTE INITIATIVE

Il convient de rejeter cette initiative qui touche au monopole de la force légitime détenu par l'État et entraîne une grande insécurité juridique.

Aujourd'hui déjà, en Suisse, personne ne peut être forcé à se vacciner contre sa volonté.



Interview de Céline Zuber-Roy

PRÉSIDENTE DU GRAND CONSEIL SORTANTE

INTERVIEW

Par la rédaction



Votre mandat de présidente du Grand Conseil s'est terminé le 2 mai, quel regard portez-vous sur cette année écoulée ?

Cette année fût une expérience passionnante et intense. J'ai fait le choix d'accepter toutes les invitations que mon agenda permettait. J'ai ainsi participé à des inaugurations, aux cérémonies d'ouverture des événements qui marquent le calendrier genevois – comme les automnales, les salons de l'auto, du livre et des inventions, à des célébrations et commémorations – comme la restauration et le 1^{er} juin, ainsi qu'à de nombreuses assemblées générales d'associations sociales, culturelles ou professionnelles. Toutes ces rencontres ont été particulièrement enrichissantes et ce fut un réel plaisir d'échanger avec des personnes qui s'engagent pour Genève.

Quel fut le moment qui vous a le plus marqué au cours de cette année ?

Je garderai de nombreux souvenirs de cette année. Toutefois, la présidence de la prestation de serment du Conseil d'État, le 31 mai 2023 à la Cathédrale Saint-Pierre, fût un moment exceptionnel. Faire face à près de 1500 personnes, sans compter les téléspectateurs, était particulièrement impressionnant. Mon discours à cette occasion appelait au respect de la démocratie et de l'État de droit et relevait l'incompatibilité de la désobéissance civile avec ces valeurs. De nombreuses personnes, même encore dernièrement, m'ont remercié d'avoir rappelé ces principes.

Quel fut le défi principal auquel vous avez été soumise ?

Lorsque j'ai pris la présidence, il y avait plus de 330 points à l'ordre du jour du Grand Conseil. De nombreux objets obsolètes ou refusés en commission encombraient l'ordre du jour. Le seul moyen d'adopter un texte était de demander une urgence et la plénière n'arrivait même plus à traiter toutes les urgences demandées par les groupes. L'asphyxie guettait et je m'étais fixé comme objectif de réduire l'ordre du jour.

Durant cette année, quatre départements en entier ont été traités. La dernière plénière de mars ne comptait plus que 171 points à son ordre du jour et seuls 100 points ont été reportés en vue de la plénière de mai. Ainsi, il ne reste plus que quelques objets déposés en 2020 ou 2021 et une large majorité des textes datent de l'année passée ou même de cette année.

Je ne suis évidemment pas la seule responsable de ce résultat. L'éviction du parlement du groupe Ensemble à Gauche a calmé les débats, de même que l'arrivée de 40 nouveaux députés (sur 100). J'ai ainsi pu procéder plus facilement à un changement de rythme en plénière. De même, en septembre, un « enterrement express » d'environ 60 objets obsolètes ou largement minorisés a pu avoir lieu avec l'accord – plus ou moins conscient – de tous les groupes.

Il est aujourd'hui possible de réussir en politique en étant une femme, mère de famille et active professionnellement, tout en étant issue d'une famille qui n'était pas engagée en politique.

Être une femme est un atout ou une difficulté dans cette position ?

Les deux ! J'ai été la 134^e personne à assumer la présidence du Grand Conseil depuis la Constitution fazyste de 1847, mais seulement la 12^e femme.

Emma Kammacher avait accédé à cette fonction en 1965 déjà. Il a ensuite fallu attendre 1984, quelques mois après ma naissance, pour que Marie-Laure Beck-Henry devienne la seconde présidente. Ensuite, 10 femmes ont assumé ce mandat jusqu'en 2008 avec la présidence de Loly Bolay. Pendant 15 ans, plus aucune femme n'avait présidé le parlement genevois !

Je suis particulièrement fière que ce soit le PLR qui ait présenté à nouveau une femme à cette fonction et je le remercie de sa confiance.

Je souhaite profiter de cet interview pour souligner qu'il est aujourd'hui possible de réussir en politique en étant une femme, mère de famille et active professionnellement, tout en étant issue d'une famille qui n'était pas engagée en politique.

Pour répondre à votre question, je pense que le fait d'avoir été une femme a facilité mon élection et que dans les situations tendues, de nombreux hommes sont plus respectueux et donc moins agressifs face à une femme. À l'inverse, il existe encore des hommes qui ont de la peine à accepter qu'une femme occupe une fonction dirigeante surtout si en plus, elle est plus jeune qu'eux. Heureusement, ils ne sont pas nombreux dans notre parlement.

Une rencontre qui vous a marquée ?

Pas une en particulier, mais une multitude. Cette année a été l'occasion de côtoyer de nombreux élus communaux, cantonaux et parfois fédéraux, siégeant tant dans un législatif que dans un exécutif. Ces rencontres m'ont conforté dans ma fierté du fonctionnement démocratique de notre pays. Je souhaite témoigner, même si je ne peux évidemment pas prétendre à la neutralité, que je n'ai rencontré que des personnes engagées qui consacrent beaucoup de temps au service de la collectivité.

L'expression de « société civile », que certains essaient de nous imposer, ne fait qu'affaiblir nos institutions. Il me paraît important de rappeler qu'il n'existe pas de distinction entre la population et les élus, comme le laisse penser cette expression. Les élus ne sont que de simples citoyens qui ont décidé de s'engager pour défendre leurs valeurs et ce qui leur paraît le mieux pour la société. Ils font donc partie de cette « société civile ».

Un mot pour votre successeur ?

Je suis convaincue que la présidence du Grand Conseil n'est pas une simple fonction honorifique mais véritablement un des rouages de notre institution. Je suis heureuse d'avoir pu donner une nouvelle dynamique aux travaux de notre parlement et d'avoir été autant que je le pouvais à la rencontre des citoyennes et des citoyens, des associations et des entreprises qui font notre canton.

J'invite mon successeur à s'investir autant qu'il le peut et lui souhaite d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu dans l'accomplissement de ce mandat.

Cette année a été l'occasion de côtoyer de nombreux élus communaux, cantonaux et parfois fédéraux, siégeant tant dans un législatif que dans un exécutif. Ces rencontres m'ont conforté dans ma fierté du fonctionnement démocratique de notre pays.



À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

INTERVIEW

de Marie-José Molla

Présidente du PLR-Plan-les-Ouates

Quelle est la spécificité de votre association communale ?

Notre association se distingue par sa solidarité, son écoute qui tient compte des sensibilités de chacun ceci afin de toujours avancer en bonne intelligence dans les nouveaux défis de notre commune qui connaît une explosion démographique. Nous avons ainsi une conseillère administrative élue, Fabienne Monbaron, qui est maire actuellement et qui en est à sa troisième législature. Nous avons également six conseillers municipaux, un comité très dynamique, et des membres qui participent aux caucus, ce qui est important pour ne pas rester en vase clos. Et enfin une présidente et un vice-président très motivés ayant la volonté d'aller toujours de l'avant et qui s'étaient donc présentés aux Grand Conseil aux côtés de notre députée déjà élue, Fabienne Monbaron.

Au fond, pourquoi appartenir à un parti politique, au PLR, dans une commune en plein essor ?

Tout d'abord, mon adhésion au sein du PLR-PLO était motivée par une envie de participer de manière active à l'avenir de ma commune qui connaît et connaîtra, comme je l'indiquais précédemment, de grandes modifications ces prochaines années. J'ai la conviction que promouvoir l'individualisme intelligent, donc de pousser au développement individuel, permettra à chacun

de s'épanouir mais toujours en tenant compte de la cohésion que doivent avoir les acteurs de notre commune. Je souhaite que chacun des habitants s'impliquent dans les changements, de manière active ou par leurs votes. En effet, je suis convaincue que le pragmatisme et les valeurs sont importantes. Le PLR-PLO doit défendre ses idées et faire connaître ses actions.

Quels sont les changements auxquels votre commune doit faire face ?

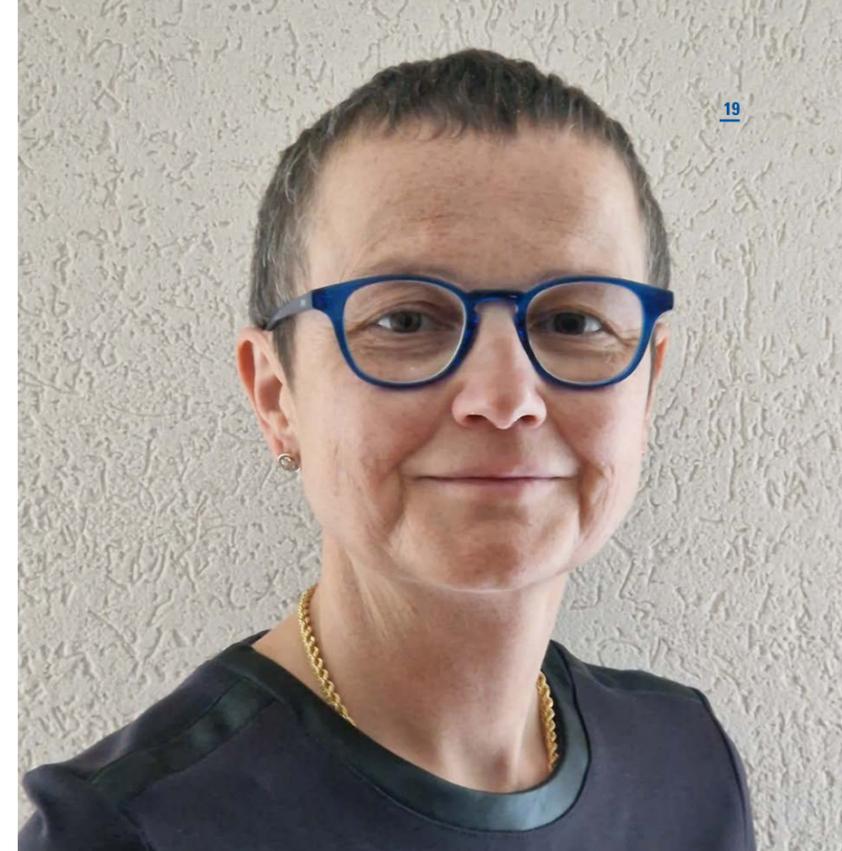
Les changements auxquels nous devons faire face sont nombreux, la démographie, le trafic et la sécurité. En effet, nous souhaitons garder l'esprit villageois qui fait la force de notre commune. Les enjeux sont importants, garder de la convivialité, le partage, tout en intégrant les nouveaux arrivants, comme les quartiers des Sciers et celui des Cherpines. Rendre les transports efficaces sans dénaturer et étouffer notre commune. Démontrer que la sécurité prospère grâce à une anticipation des risques. Au niveau politique, nous anticipons de nouveaux groupes candidats aux élections 2025, comme probablement l'UDC et LJS. Tout cela demande de la réflexion en amont afin de prendre les bonnes décisions.

Votre maire est aujourd'hui PLR, quelles sont les différentes initiatives qu'elle a mises en place ou proposées ?

Elle en a proposé de nombreuses, mais l'une des plus récentes fut justement pour le nouveau quartier des Cherpines, la création d'une pépinière afin que les nouveaux arrivants puissent avoir des arbres réellement développés lors de leur arrivée. Cette motion est un parfait exemple d'une écologie pragmatique ; les arbres seront plus développés à l'entrée des habitants dans le quartier réduisant les effets de la pollution et des îlots de chaleur, ils seront également moins soumis au stress de la transplantation étant déjà habitués au sol de la commune. La gestion de cette pépinière conséquente (env. 800 arbres) est confiée à des entreprises

Notre association se distingue par sa solidarité, son écoute qui tient compte des sensibilités de chacun ceci afin de toujours avancer en bonne intelligence dans les nouveaux défis de notre commune qui connaît une explosion démographique.

Les changements auxquels nous devons faire face sont nombreux, la démographie, le trafic et la sécurité.



genevoises et finalement des économies pourront être réalisées en comparaison à l'implémentation d'arbres importés aussi âgés.

Vous avez décidé de suivre l'État de Genève et de proposer la gratuité des funérailles des habitants de la commune, quelle est la raison de cette décision ?

En effet, à la suite de la proposition de l'un de nos conseillers municipaux et après mûres réflexions et de nombreux débats internes, nous avons décidé de proposer la prise en charge des frais d'enterrement avec une motion adoptée par tous les partis. Ainsi, si cette décision peut sembler contraire à nos croyances politiques car nous avons une forte volonté d'encourager l'autonomie, elle a été décidée car nous croyons que lorsque nos concitoyens vivent des moments si difficiles, il est important de leur offrir une aide bienvenue qui aura un impact très positif sur la vie des habitants. Ceci complète ainsi l'offre communale qui accompagne toutes les classes d'âges de la population depuis la naissance.

Quel aspect vous plaît le plus en tant que présidente de l'association communale de Plan-les-Ouates ?

Les aspects sont très nombreux puisque cette fonction est, elle-même, très vaste et honnêtement plus que je ne l'imaginai. Être au centre de la vie politique des concitoyens de Plan-les-Ouates, représenter notre commune au niveau cantonal dans notre parti et avoir une possibilité réelle d'influer sur l'avenir de celle-ci est vraiment très gratifiant. Cela me donne réellement la possibilité d'être utile et de pouvoir influencer sur les décisions. De plus, faire partie du PLR et du PLR-PLO me donne le sentiment fort d'appartenir à une communauté dynamique et agréable, ce qui m'a beaucoup apporté et a changé certaines de mes opinions. Enfin, cela m'a permis de connaître d'autres associations de notre belle commune à laquelle j'ai décidé de consacrer

une partie de mon temps. Elles m'ont permis de rencontrer et d'échanger avec les habitants, d'organiser ou de vivre différents événements et expériences très intéressants.

Quel est l'aspect un peu moins facile de cette fonction ?

Je ne vais pas le cacher, il y a parfois des déceptions, certaines découlent de l'impossibilité d'influer sur certaines situations malgré nos leviers démocratiques, de la difficulté à élargir notre cercle de membres, surtout auprès des jeunes dont le point de vue est pourtant si important. Notre manque de communication a aussi ses conséquences. En effet, chaque membre a déjà de nombreuses occupations ce qui fait que nous manquons de bras pour faire mieux connaître nos actions et par-là, démontrer nos idées et donner envie de nous rejoindre. J'aurais l'envie de faire plus, mais je sais que je ne peux pas demander à ceux qui m'entourent d'en faire plus encore, au risque de les perdre totalement. C'est parfois frustrant, surtout lorsque l'on sait que plus on est, plus il est possible de repartir et de diminuer la charge de chacun.

Les dernières actualités du Grand Conseil

Le *Nouveau Genevois* innove et vous propose un nouveau format pour vous tenir au courant des actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil. Tour d'horizon des différents objets traités au Parlement, des derniers objets déposés par le groupe PLR, sans oublier la liste des objets pendants.



Par Gabriel Delabays

LE COMPTE-RENDU DES DERNIÈRES SESSIONS

FOCUS

Une motion pour soutenir le CERN

Alors que des voix s'étaient levées pour freiner le développement de cette institution scientifique de référence, le PLR a déposé une motion visant à soutenir le Futur Collisionneur Circulaire du CERN, afin de clairement montrer le soutien de Genève à la recherche scientifique. Le PLR, conscient de l'importance de soutenir la recherche fondamentale et souhaitant conserver l'institution sur le territoire genevois pour son attrait scientifique, académique et économique, mais aussi pour son rayonnement international, se réjouit que sa motion ait été soutenue par une large majorité du Parlement.

DES SUCCÈS POUR LE PLR EN MATIÈRE DE FORMATION

Le 21 mars, le Grand Conseil a accepté une motion proposée par le PLR pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général. Les cliniques de recherche constituent une forme d'apprentissage académique qui permet aux étudiants d'acquérir, via un enseignement pratique, une expérience professionnelle, en travaillant sur des projets concrets liés aux problématiques de la Cité. La motion votée permettra de contribuer à faire rayonner toutes les institutions supérieures du canton, de contribuer de façon quantitative aux problèmes sociétaux contemporains et, enfin, de donner un avantage comparatif aux étudiants genevois qui peuvent démontrer une expertise concrète sur la Genève internationale.

Il a aussi accepté une motion du PLR visant à faire en sorte que les écoles à filières mixtes ne soient pas préférentielles au niveau des projets pédagogiques par rapport aux établissements à filière unique.

LE PARLEMENT VEUT VOIR LA RÉALISATION DE LA PATINOIRE DE TRÈFLE-BLANC, RAPIDEMENT !

Le 19 mars, le projet lauréat de la nouvelle patinoire a été dévoilé. Suivant le calendrier prévu et le planning intentionnel prévu pour les travaux, le Conseiller d'État en charge du dossier a indiqué qu'il déposera un projet de loi d'investissement en juillet 2025 devant le Grand Conseil, en vue d'une inauguration fin 2028. Mécontent de ce long délai, alors que le projet de nouvelle patinoire est en discussion depuis près de 14 ans, une large majorité du Parlement a déposé et voté une motion en urgence, demandant que le dépôt du crédit d'investissement soit avancé. La volonté des députés est d'avancer le plus rapidement possible dans ce dossier afin que la nouvelle patinoire puisse être inaugurée avant la saison de hockey 2028-2029 et que cette dernière puisse se dérouler dans ce nouvel écri du sport genevois.

LES DERNIERS OBJETS DÉPOSÉS PAR LE PLR

FOCUS SUR...

... le PL 13448, déposé par Philippe Meyer et Murat Alder, intitulé « Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne pèsent pas les commerçants ». Ce projet de loi vise à réduire les blocages au centre-ville causés par l'augmentation des manifestations politiques. Cette augmentation pose notamment un problème aux commerçants et aux restaurateurs, qui subissent des pertes de chiffres d'affaires jusqu'à 40% les jours de manifestations. Concrètement, le projet de loi souhaite modifier la loi sur les manifestations sur le domaine public en ajoutant une disposition qui prévoit que les manifestations politiques ne peuvent emprunter les tracés dévolus aux tramways, ainsi que le périmètre du « U Lacustre », en particulier le pont du Mont-Blanc. Il s'agit d'une part de garantir la fiabilité du réseau de transports publics, en particulier l'efficacité du tram, de protéger l'axe de circulation vital que constitue le Pont du Mont-Blanc, lieu de passage entre la Rive droite et la Rive gauche, mais aussi par extension les principaux périmètres commerçants, établis aux abords des lignes de tramways.

Le PL 13445, déposé par Véronique Kämpfen, intitulé « Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève »

Ce projet de loi vise à mettre en place une dérogation au salaire minimum pour les jobs d'été, pour une durée maximale de 60 jours. La mesure concerne les jeunes de moins de 25 ans suivant une formation menant à l'obtention d'un titre reconnu au niveau suisse. Elle vise à lutter contre la disparition des jobs d'été, menacés par l'application du salaire minimum.

Le PL 13446, déposé par Geoffroy Sirolli, intitulé « Favorisons la transition énergétique : simplifions l'installation de pompes à chaleur »

Ce projet de loi demande d'introduire le principe d'une simple annonce pour l'installation d'une pompe à chaleur d'origine renouvelable en lieu et place d'une autorisation de construire.

La M 3010, déposée par Joëlle Fiss et Céline Zuber-Roy, intitulée « Interventions de réassignation sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »

Cette motion demande de garantir un encadrement multidisciplinaire professionnel pour la prise en charge d'une dysphorie de genre et une intégration des parents dans les cas d'une réassignation sexuelle d'une personne mineure.

La M 3011, déposée par Geoffroy Sirolli, intitulée « pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

Cette motion demande de réduire les contrôles imposés aux agriculteurs et de simplifier autant que possible la charge administrative pour les agriculteurs, notamment en allégeant la réglementation existante.

La M 3014, déposée par Natacha Buffet-Desfayes, intitulée « pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »

Cette motion demande de mettre en place des jumelages entre les établissements scolaires genevois et allemands, de favoriser les échanges linguistiques et leur organisation, ainsi que d'étudier la possibilité d'une filière bilingue allemand-français au niveau du secondaire I.

La M 3015, déposée par Pierre Nicollier, intitulée « pour plus de professionnels de santé formés en Suisse »

Cette motion demande d'augmenter le nombre de places de formation dans les cursus des professions de la santé et de lever les contraintes limitant le nombre d'étudiants dans ces cursus, ceci pour garantir un système de santé pérenne.

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

NOTRE PROGRAMME



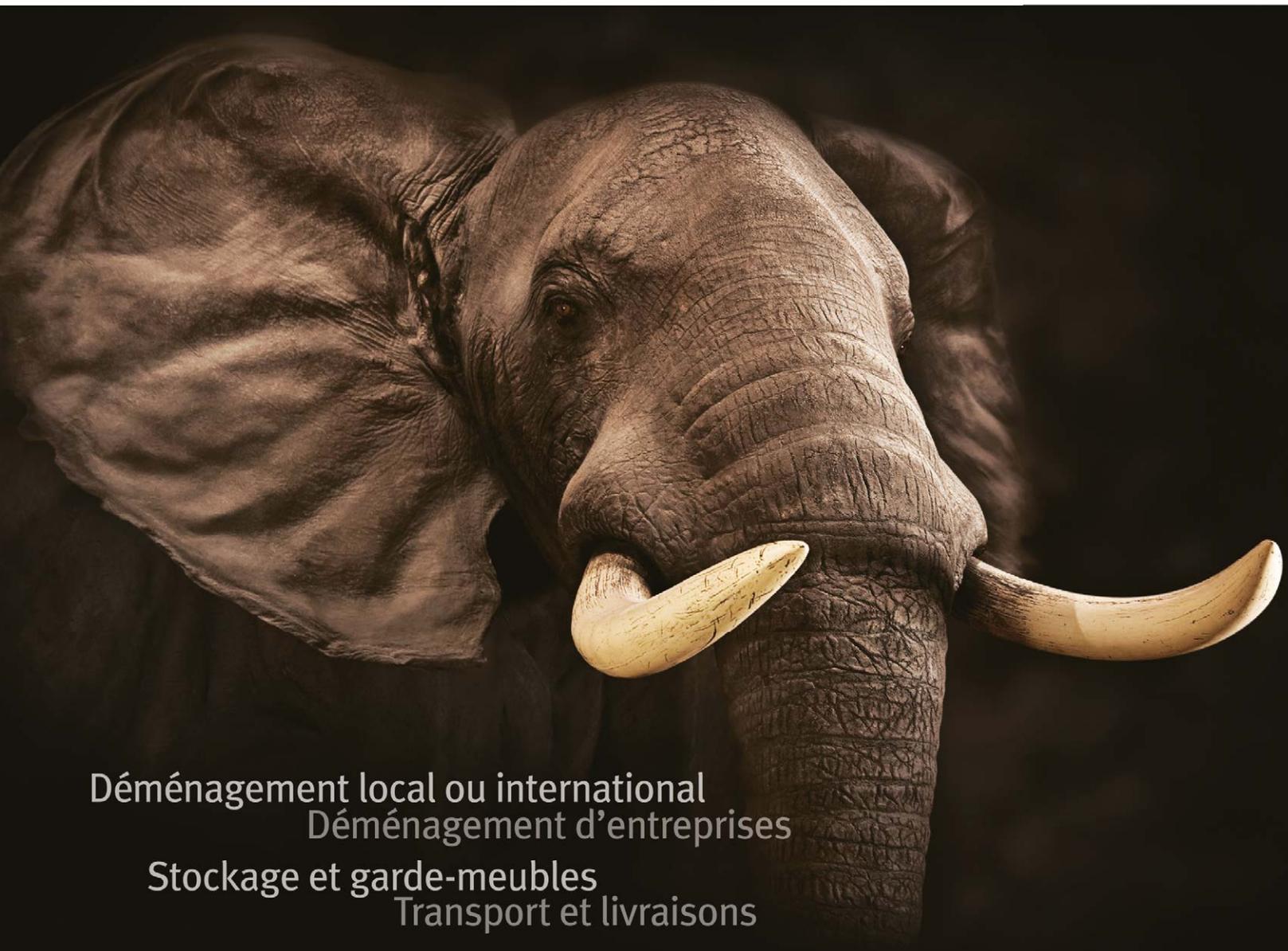
NOS ACTIONS



AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT	ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES	EMPLOIS ET ÉCONOMIE	FISCALITÉ
<p>PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »</p> <p>PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »</p> <p>PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »</p> <p>M 2997 « Création de logements : compter les mètres carrés plutôt que les pièces »</p>	<p>PL 13267 « Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »</p> <p>PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »</p> <p>PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »</p> <p>PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »</p> <p>PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »</p> <p>PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »</p> <p>PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »</p> <p>PL 12575 « Maîtrise des engagements »</p> <p>PL 12574 « Maîtrise des charges »</p> <p>PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »</p> <p>M 2925 « Pour une répartition plus équitable des bénéfices de la Loterie romande ! »</p> <p>M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »</p>	<p>PL 13448 « Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne péjorent pas les commerçants »</p> <p>PL 13445 « Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève »</p> <p>PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »</p> <p>PL 11716 « Ouverture du samedi »</p> <p>PL 11715 « Ouverture du dimanche »</p> <p>M 3011 « pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »</p> <p>M 3007 « pour un soutien au projet de Futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN »</p> <p>M 2960 « Pour un registre du commerce efficace et au service des administrés »</p> <p>M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »</p> <p>R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »</p>	<p>PL 13402 « Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales »</p> <p>PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »</p> <p>PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »</p> <p>PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »</p>

MOBILITÉ	SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION	ÉCOLE ET FORMATION
<p>PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »</p> <p>M 3002 « pour l'étude d'une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres »</p> <p>M 2916 « Pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d'électromobilité »</p> <p>M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »</p>	<p>M 2963 « Un poste de police numérique pour Genève »</p> <p>M 2950 « Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »</p>	<p>M 3010 « Interventions de réassignation sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »</p> <p>M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »</p>	<p>PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »</p> <p>PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »</p> <p>M 3014 « pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »</p> <p>M 2999 « Éducation sexuelle à l'école : pour une brochure adaptée à nos jeunes ! »</p> <p>M 2998 « Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »</p> <p>M 2927 « Stop à la diminution des jours de cours et au prolongement des sessions d'épreuves et d'examens pour les élèves genevois ! »</p> <p>M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »</p>
	<p>SANTÉ</p> <p>M 3015 « pour plus de professionnels de santé formés en Suisse »</p>	<p>ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE</p> <p>PL 13446 « Favorisons la transition énergétique : simplifions l'installation de pompes à chaleur »</p> <p>M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »</p>	

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00